

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

NOTE CIRCULAIRE N° 028 /2026/MEN/CAB/SG

relative à l'organisation de la semaine scientifique, technologique et culturelle dans les écoles et établissements scolaires

A l'intention de :

- Madame et Messieurs les directeurs régionaux de l'éducation ;
- Mesdames et Messieurs les chefs d'inspection ;
- Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs d'établissements ;
- Mesdames et Messieurs les enseignants ;
- Chers élèves ;

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Gouvernement en matière d'amélioration de la qualité de l'éducation, de développement des compétences et de promotion des sciences, des technologies, de l'innovation, de la culture et avec l'introduction des classes-métiers, le Ministère de l'éducation nationale engage une évolution de la semaine culturelle organisée dans les écoles et établissements scolaires.

Dorénavant, les activités qui étaient regroupées sous l'appellation de « semaine culturelle » sont réorganisées sous la forme de « **semaine scientifique, technologique et culturelle** ».

Cette évolution traduit la volonté de faire de ces moments privilégiés de la vie scolaire de véritables espaces d'apprentissage, d'expérimentation, de créativité, de prolongement des activités pédagogiques, d'expression, de découverte et de valorisation des talents des apprenants.

Les Semaines scientifiques, technologiques et culturelles ont ainsi vocation à compléter les enseignements dispensés en classe par des activités pratiques et interdisciplinaires permettant aux apprenants de mobiliser leurs connaissances, de développer leur créativité, de travailler en équipe et de mieux découvrir leurs aptitudes et leurs centres d'intérêt.

I. Composantes de la semaine scientifique, technologique et culturelle

La semaine scientifique, technologique et culturelle s'articule autour de trois grandes composantes complémentaires :



1. La composante scientifique

Elle comprend notamment des activités visant à développer la culture scientifique et l'esprit de recherche des apprenants, telles que :

- expositions et présentations scientifiques ;
- expériences et démonstrations scientifiques ;
- concours scientifiques ;
- résolution de problèmes et défis scientifiques ;
- conférences, communications et échanges avec des personnes-ressources ;
- projets et productions scientifiques des apprenants.

2. La composante technologique

Elle vise à familiariser les apprenants avec les technologies, l'innovation et les applications pratiques des sciences, notamment à travers :

- la présentation de réalisations et de prototypes ;
- des démonstrations technologiques et numériques ;
- des activités de programmation, de robotique et d'innovation ;
- des ateliers pratiques et défis technologiques ;
- des projets de fabrication et de résolution de problèmes ;
- la découverte des métiers et des applications des technologies dans les différents secteurs d'activité.

3. La composante culturelle, artistique et sportive

Elle permet de préserver et de renforcer la dimension culturelle et récréative de l'ancienne semaine culturelle à travers notamment :

- les arts et expressions culturelles ;
- la musique, la danse et le théâtre ;
- la valorisation des cultures et traditions nationales ;
- les activités littéraires et artistiques ;
- les expositions culturelles ;
- les compétitions de génie en herbe ;
- les activités sportives et récréatives, notamment les championnats et compétitions interclasses.

Ces différentes composantes devront être conçues de manière complémentaire afin d'éviter une juxtaposition d'activités et de favoriser une véritable dynamique éducative.

II. Principes d'organisation

La Semaine scientifique, technologique et culturelle est organisée dans les établissements scolaires sous la responsabilité des chefs d'établissement, en collaboration avec les enseignants et l'ensemble des acteurs concernés.

Leur organisation devra privilégier :

- la participation active des apprenants ;
- la diversité et la complémentarité des activités ;
- l'approche par projets et la mise en situation pratique ;
- l'interdisciplinarité ;
- la valorisation des productions et des talents des apprenants ;
- l'implication des enseignants, des parents d'élèves et des partenaires de l'établissement ;
- l'ouverture sur les ressources et compétences disponibles dans l'environnement de l'établissement ;
- le respect des règles de sécurité, de discipline et de protection des apprenants.

Les activités devront être adaptées à l'âge, au niveau d'enseignement et aux capacités des apprenants, tout en tenant compte des réalités et des ressources disponibles dans chaque établissement.

III. Ouverture de l'établissement sur son environnement

La Semaine scientifique, technologique et culturelle constitue également une occasion de renforcer les liens entre l'école, la communauté et le monde professionnel.

À cet effet, les établissements sont encouragés à associer, selon les possibilités, les universités et établissements d'enseignement supérieur, les centres de formation technique et professionnelle, les entreprises, les organisations professionnelles, les collectivités territoriales, les associations, les personnes-ressources ainsi que les membres de la diaspora disposant de compétences pertinentes.

Cette ouverture doit permettre aux apprenants de mieux comprendre les applications concrètes des sciences et des technologies, de découvrir les métiers et de développer une meilleure connaissance des possibilités de formation et d'insertion professionnelle.



IV. Responsabilités des différents acteurs

- Les Directeurs régionaux de l'éducation et les Chefs d'inspection veillent, dans leurs ressorts respectifs, à l'accompagnement et au suivi de la mise en œuvre de la semaine scientifique, technologique et culturelle.
- Les chefs d'établissement sont chargés de leur organisation effective et de l'élaboration, avec les équipes pédagogiques, d'un programme d'activités adapté aux spécificités de leur établissement.
- Les enseignants contribuent à l'encadrement pédagogique des activités et accompagnent les apprenants dans la conception et la réalisation de leurs projets, productions et prestations.
- Les apprenants sont placés au cœur du dispositif. Ils sont encouragés à proposer, concevoir et réaliser des activités et des projets, individuellement ou en équipes, avec l'accompagnement des personnels éducatifs.

J'engage les directeurs régionaux de l'éducation, les chefs d'inspection, les chefs d'établissements, les directeurs d'école, ainsi que les enseignants à veiller, chacun en ce qui le concerne, à la stricte application des dispositions de la présente note circulaire, à laquelle j'accorde une grande attention.

Lomé, le **14 OCT 2026**

Le Ministre de l'éducation nationale



Mama OMOROU